

République Française  
Département Loiret  
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_15

Objet de la délibération
Subvention exceptionnelle à l'Association Yamal SLA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

**Présents** : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

**Absent** : M. MAREST Nicolas

**A été nommée secrétaire** : M BESSE Gérard

**Objet de la délibération** : Subvention exceptionnelle à l'Association USM FOOT MONTCRESSON, dont les bénéfices seront reversés à l'association YAMAL SLA.

**Vu** le code des collectivités territoriales

L'association YAMAL SLA, présidée par Mme Elodie Naghmouchi, se bat au quotidien pour sensibiliser à la maladie de Charcot et porte un projet ambitieux et concret : la création d'un gîte de répit médicalisé destiné aux personnes malades et à leurs aidants.

**Considérant** que le jeudi 25 mars 2026 cette association organise au stade de l'USO La Source - Orléans, un match de gala exceptionnel parrainé par Lilian THURAM, afin de récolter des fonds pour leur projet, et que l'association USM FOOT MONTCRESSON participe à ce projet en organisant une vente de maillots de foot dont les bénéfices seront reversés à l'association Yamal SLA.

**Sur présentation** de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association USM FOOT MONTCRESSON, afin de permettre la vente des maillots, et de reverser les bénéfices à l'association Yamal SLA.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 045-214502122-20260312-2026\_15-DE

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

